

Prix Green 2025

Depuis 2019 - Organisé par
Strateggyz - Green Finance



RÈGLEMENT DU CONCOURS – PRIX GREEN 2025

Article 1 – Objet :

Le concours « Prix Green 2025 » est organisé par la société **STRATEGGYZ**, représentée par **Bruno Boggiani**, CEO et Chargé d’Affaires. Il vise à valoriser les initiatives innovantes et à fort impact en matière de **finance durable, d’innovation environnementale, sociale et technologique**.

Le concours récompensera :

- **Un lauréat par thématique**, soit 4 lauréats :
Investissement à impact & ESG, Finance carbone & compensation, Finance inclusive, sociale & transparence, Data & technologie responsable.
- **Un lauréat par catégorie**, soit 5 lauréats :
Fondations & Associations, Startups & ETI, Institutionnels, Grandes entreprises, Acteurs territoriaux & Experts.

STRATEGGYZ est immatriculée au RCS de Paris sous le n° 802 632 844, au capital de 60 000 EUR, dont le siège est situé au 12 rue Chabanais, 75002 Paris.

Elle est enregistrée comme Prestataire de formation sous le n°11 75 53437 75, Conseiller en Investissements Financiers (CIF) sous le n° D014369 (ORIAS 14004518), membre de la CNCIF agréée par l’AMF. STRATEGGYZ édite également le média **Green Finance**, référence dans le domaine de la finance verte.

Green Finance est le média de référence de la Finance verte, **Green Finance** centralise les bonnes pratiques et les bonnes méthodologies de la Finance verte. **Green Finance**, c'est une trentaine d'articles spécialisés par semaine.

Plus de 10 000 abonnés : Institutionnels (caisses de retraite, mutuelles, assurances), Asset Managers, et investisseurs professionnels et décisionnaires de la finance.

Plus de 4 000 publications

Nos médias Partenaires : Les Echos ; Challenges ; AFP ; Bloom; Reuters; Morningstar; Yahoo...

Une Green newsletter hebdomadaire, des interviews, des conférences, des dossiers thématiques...

<https://green-finance.fr/qui-sommes-nous/>

Article 2 – Objectifs du concours

- Promouvoir des solutions durables et éco-innovantes
- Valoriser des projets à fort impact environnemental et sociétal
- Favoriser les synergies entre les acteurs de la transition écologique

Article 3 – Conditions de participation :

La participation est ouverte à toute structure ou personne morale répondant aux critères suivants :

- Une seule candidature par thématique est autorisée.
- Les membres du jury, ainsi que leurs proches ou collègues, ne peuvent participer.

Article 4 – Calendrier :

- **Ouverture des candidatures** : Mardi 02 Septembre 2025
- **Clôture des candidatures** : Vendredi 31 octobre 2025 à 23h
- **Délibérations du jury** : Samedi 1er Novembre au lundi 1er Décembre 2025
- **Annonce des résultats** : Mardi 02 Décembre 2025
- **Remise des prix** : Vendredi 02 Janvier 2026
- **Utilisation des dotations** : courant 2026

Article 5 – Modalités de candidature :

Les candidatures doivent être envoyées par email à : contact@green-finance.fr

Objet de l'email : **Prix Green 2025 – [Nom de l'entreprise]**

Le dossier comprendra :

- Informations générales
- Catégorie et thématique choisies
- Présentation du projet
- Coordonnées de contact
- Pièces justificatives (max. 200 Mo – Wetransfer recommandé)
- Déclaration d'engagement signée

Article 6 – Frais de participation :

Tarif Early Bird (*jusqu'au 15 octobre 2025*)

- Fondations & Associations : 140 €
- Startups & ETI : 180 €
- Institutionnels : 250 €
- Grandes Entreprises : 290 €
- Acteurs territoriaux & Experts : 350 €

Tarif Standard (*à partir du 16 octobre 2025*)

- Fondations & Associations : 240 €
- Startups & ETI : 320 €
- Institutionnels : 480 €
- Grandes Entreprises : 540 €
- Acteurs territoriaux & Experts : 650 €

Toute soumission d'un dossier de candidature implique le règlement obligatoire des frais de participation correspondants, à effectuer par virement à l'ordre de STRATEGGYZ - Green Finance. Aucun dossier ne sera examiné sans réception préalable du paiement.

Le paiement s'effectue par virement bancaire. Les frais sont **non remboursables et non transférables**, couvrant l'analyse des dossiers, la logistique et la communication. Le jury, désigné par Green Finance, est **indépendant, non rémunéré** et impartial.

Article 7 – Thématiques et catégories :

Les projets doivent s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

- Investissement à impact & ESG
- Finance carbone & compensation
- Finance inclusive, sociale & transparence
- Data & technologie responsable

Les candidats doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- **Fondations & Associations** : Fondations, associations, établissements académiques, organismes publics ou parapublics, avec un fort intérêt pour le Green.
- **Startups & ETI** : Entreprises de moins de 5 ans, en forte croissance, avec un fort intérêt pour le Green.
- **Institutionnels** : Caisses de retraite, mutuelles, sociétés de gestion, fonds, banques, avec un fort intérêt pour le Green.
- **Grandes entreprises** : Acteurs générant plus de 100 M€ de chiffre d'affaires (année N-1), avec un fort intérêt pour le Green.
- **Acteurs territoriaux & experts** : Régions, villes, cabinets de conseil, auditeurs, experts, avec un fort intérêt pour le Green.

Article 8 – Critères d'évaluation :

Critère	Coef (%)	Objectif évalué
Pertinence ESG & alignement stratégique	25 %	Le projet adresse-t-il clairement des enjeux ESG prioritaires ? Est-il aligné avec les ODD, la taxonomie ?
Mesurabilité & suivi d'impact	20 %	Les effets sont-ils objectivés, quantifiables, suivis ? Méthodologie d'impact robuste et transparente ?
Scalabilité & déploiement opérationnel	15 %	Peut-il être répliqué ou élargi ? Le modèle est-il soutenable à l'échelle ?
Innovation & Différenciation	15 %	Nouveauté, créativité, rupture technique, sociale ou méthodologique ?
Gouvernance & mobilisation collective	10 %	Pilotage éthique, implication des parties prenantes, transparence des décisions ?
Durabilité économique & résilience	10 %	Modèle viable dans le temps ? Prévision de rentabilité ou financement long terme ?
Effet transformationnel	5 %	Le projet peut-il transformer une filière, une pratique, un usage collectif ?
Total	100%	Tous

- 50 % de la note est attribuée par l'équipe Green Finance
- 50 % par le jury sur une grille commune
- Une sélection finale de 2 à 5 dossiers par catégorie et par thématique est présentée au jury

Répartition des lauréats

Le concours Prix Green 2025 récompensera de 1 à 9 projets maximum, avec une sélection portant sur 5 catégories maximum et jusqu'à 4 thématiques maximum. Les dotations seront réparties en fonction des critères d'évaluation et des résultats obtenus par les candidats.

Devoir des membres du jury

Les membres du jury devront transmettre leur grille de notation complète au plus tard 01 décembre 2025. Toute évaluation transmise après cette échéance ne pourra pas être prise en compte dans la délibération finale.

Article 9 – Jury :

Le jury est composé de professionnels indépendants sélectionnés par Green Finance.

Les décisions sont définitives et souveraines.

Le nom des membres sera publié le **15 juillet 2025**.

Le jury n'est ni rémunéré ni indemnisé.

Article 10 – Dotations :

Lauréats par catégorie (5 gagnants)

Valeur estimée : **64 000 € par ensemble de lauréats**

- 3 articles sur Green Finance (valeur : 3 000 € / gagnant)
- 1 interview dédiée (300 € / gagnant)
- 1 dossier thématique (500 € / gagnant)
- 3 parutions en Green Newsletter (3 000 € / gagnant)
- 3 accès à la formation **GFA – Green Finance Analysis** (6 000 € / gagnant)

Lauréats "Coup de Coeur" par thématique (4 gagnants)

Valeur estimée : **24 000 € par ensemble de lauréats**

- 1 article Green Finance (1 000 € / gagnant)
- 1 parution en Newsletter (1 000 € / gagnant)
- 2 accès à la formation **GFA** (4 000 € / gagnant)

Formation GFA,

Le Certificat Finance Verte - GFA - Green Finance Analysis se présente par 6 Séquences de

Formation :

I. Introduction à la Finance Verte

II. Les rapports et les études indispensables

III. Scoring, rating et agences de notations

IV. Les institutions et les réglementations à suivre

V. Les principaux labels du secteur

VI. Les types de financement, la gestion du risque et méthodologies

10h de vidéo

+ 400 pages de supports formation

+ Fichier audio

+ Sources et Annexes

+ 1 heure de suivi et accompagnement

<https://gfa.learnybox.com/>

Règlement Prix Green 2025 – Version du 17 juin 2025

Green Finance est le média de référence de la Finance verte, Green Finance centralise les bonnes pratiques et les bonnes méthodologies de la Finance verte. Green Finance, c'est une trentaine d'articles spécialisés par semaine.

Plus de 10 000 abonnés : Institutionnels (caisses de retraite, mutuelles, assurances), Asset Managers, et investisseurs professionnels et décisionnaires de la finance.

Plus de 4 000 publications

Également de profiter de nos médias Partenaires : Les Echos ; Challenges ; AFP ; Bloom ; Reuters ; Morningstar ; Yahoo...

Une Green newsletter hebdomadaire, des interviews, des conférences, des dossiers thématiques...

Un article Green Finance, avec 10 000 visiteurs jour unique.

Une interview réalisée par Green Finance, sur une thématique en ligne avec le média d'un expert de la structure.

Le dossier thématique reprend 2 à 4 autres acteurs sur une même thématique.

Une Green newsletter hebdomadaire avec plus de 10 000 abonnés : Institutionnels (caisses de retraite, mutuelles, assurances), Asset Managers, et investisseurs professionnels et décisionnaires de la finance.

Article 11 – Communication & droit à l'image :

Les participants autorisent l'utilisation gratuite de leur nom, logo, image et description de projet à des fins de communication (site, presse, réseaux).

Une révocation est possible par demande écrite, hors supports déjà publiés.

Article 12 – Propriété intellectuelle :

Les candidats conservent tous leurs droits de propriété intellectuelle.

L'organisateur ne pourra utiliser les projets que dans le cadre de la promotion du concours.

Article 13 – Données personnelles :

Les données sont traitées conformément au RGPD. Chaque participant peut exercer ses droits à l'adresse suivante : contact@green-finance.fr

Article 14 – Acceptation du règlement :

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute tentative de fraude ou de non-conformité pourra entraîner l'exclusion sans recours.

Article 15 – Litiges :

En cas de litige, seul l'organisateur est compétent pour arbitrer.

Le règlement est soumis au **droit français**.

En cas de désaccord persistant, les tribunaux de **Paris** seront seuls compétents.